RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 410BFA9C-87AC-85DE-81FD-D64B83125027

3MSP
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 500 euros
21, avenue de Tourville, 75007 Paris
RCS Paris 951 137 645
(la « **Société** »)

_____

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 16 OCTOBRE 2026

_____

LE SOUSSIGNE :

1. **Monsieur Jérôme Célié**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Associé unique et Président de la Société,

A pris les décisions suivantes, par voie de décisions de l'associé unique :

- Transfert du siège social de la société ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la société

L'Associé unique,

Décide le transfert du siège social de la Société du 21 Avenue de Tourville, 75007 Paris, vers le 9 Rue Léon Vaudoyer, 75007 Paris, à compter du 16 octobre 2026.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative de l'article 4 des statuts

L'Associé unique,

Décide, en conséquence de la décision qui précède, de modifier l'article 4 des statuts, qui est désormais rédigé comme suit dans son intégralité :

« Le siège social est fixé au 9 Rue Léon Vaudoyer, 75007 Paris. »

TROISIEME DECISION

Docusign Envelope ID: 410BFA9C-87AC-85DE-81FD-D64B83125027

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé unique,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

L'Associé unique décide que les présentes décisions seront mentionnées, à cette date, au registre des délibérations.

<u>Signature le 16 octobre 2026</u> :

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du Code civil, le présent procès-verbal est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à l'Associé unique directement par DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises par l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.



Monsieur Jérôme Célié
Associé unique